



Communiqué de presse

Le projet éolien de la Montagne de Tramelan est valide

Verdict du Tribunal administratif du canton de Berne

Tramelan et Saicourt, le 4 mai 2021

Le Tribunal administratif du canton de Berne a rendu son verdict quant au projet éolien de la Montagne de Tramelan «Prés de la Montagne – Montbautier». Il rejette l'ensemble des recours et confirme la validité du projet. Les communes de Tramelan et de Saicourt ainsi que BKW se réjouissent de la décision prise par le tribunal administratif cantonal. Elles espèrent vivement que le projet accepté par leurs concitoyens en 2015 et en phase avec la stratégie énergétique 2050 puisse aller de l'avant.



Ce verdict vient confirmer la conclusion de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) qui a approuvé le projet en juin 2016 ainsi que celle de la direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne (JCE) qui l'a validé en juillet 2019. Il s'agit donc de la troisième autorité compétente qui certifie la validité du projet.

L'ensemble des griefs soulevés par les auteurs des recours ont été invalidés par le tribunal administratif. Cela démontre que le projet engagé en 2012 avec BKW et les propriétaires fonciers concernés respecte l'ensemble des bonnes pratiques exigées pour l'implantation d'éoliennes. Les autorités et instances juridiques ont

maintenant assuré à trois reprises que le projet respecte la nature, l'environnement, le paysage et l'ensemble des lois et ordonnances. Notons également qu'aucune organisation reconnue de protection de l'environnement et du paysage n'est l'auteure des recours traités par le tribunal administratif cantonal.

Les communes de Tramelan et Saicourt espèrent vivement que la volonté de leurs concitoyens, exprimée dans les urnes en 2015, soit maintenant respectée et que le projet puisse entrer dans la phase de réalisation. Elles en profitent également pour remercier les autorités et membres du groupe de travail ainsi que le personnel des communes qui ont ardemment travaillé à la réalisation de ce projet. Le début du chantier pourrait intervenir au plus tôt au printemps 2022, pour autant que les opposants ne fassent pas recours au Tribunal fédéral. Au total, BKW prévoit d'investir environ 35 millions de CHF pour la réalisation du parc éolien de la Montagne de Tramelan.